

SOMMAIRE

DU PLAN STRATÉGIQUE 2001 | 2004
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SOMMAIRE

DU PLAN STRATÉGIQUE 2001 | 2004
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Réalisé par la Direction des communications
du ministère de la Justice en collaboration
avec Boum! Communication graphique inc.

ISBN 2-550-37240-9

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2001

© Gouvernement du Québec, 2001

Dans le but d'adapter sa gestion à l'évolution de la société et aux attentes des citoyens et des citoyennes, le ministère de la Justice a effectué une démarche de planification stratégique que la Loi sur l'administration publique, sanctionnée le 30 mai 2000, considère comme pierre angulaire de la gestion par résultats.

Prenant appui sur du personnel compétent et engagé, sur des partenaires tels le Barreau du Québec, la Chambre des notaires, la Chambre des huissiers, la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), c'est sans aucune hésitation que le Ministère a décidé de poursuivre, au cours des trois prochaines années, trois orientations stratégiques qu'il réalisera sur dix-huit axes d'intervention, trente-six objectifs avec des indicateurs qui permettront d'apprécier directement les progrès accomplis par rapport aux cibles visées.

UNE VISION

Les trois orientations stratégiques de son plan poursuivent l'objectif de faire du Ministère une organisation moderne, capable de rayonnement et préoccupée par les besoins des citoyens et des citoyennes.

**RECENTRER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
EN FONCTION DES PRÉOCCUPATIONS ET DES
BESOINS DES CITOYENS ET DES CITOYENNES**

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
1-1 La simplification et l'allégement des procédures	1. Alléger et simplifier la procédure civile en procédant à la révision du Code de procédure civile afin de rendre la justice plus accessible à la population et moins coûteuse en temps et en énergie. 2. Privilégier l'utilisation des modes amiables pour résoudre les différends en matière civile.	• Déposer un projet de loi favorisant l'accès à la justice en matière de recouvrement des petites créances au printemps 2001. • Déposer un avant projet de Code de procédure civile pour fin de consultation d'ici la fin de 2002. • Présenter à l'Assemblée nationale un projet de Code de procédure civile d'ici le printemps 2003. • Mise sur pied éventuelle d'un service de référence à la médiation pour le recouvrement des petites créances au printemps 2002.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
1-2 La lutte au crime organisé	3. Faciliter l'établissement, la reconnaissance et l'exécution de pensions alimentaires lorsque l'une des parties réside ailleurs qu'au Québec. 1. Assurer, par l'entremise du Bureau des substituts du procureur général spécialisé dans la lutte au crime organisé, la reconnaissance par les tribunaux de l'importance du phénomène.	• Dépôt à l'automne 2002, d'un projet de loi révisant la loi sur l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires. • Avoir un substitut de cette équipe dans tous les dossiers où l'accusé est lié à un gang de motards criminalisé et fait face à des accusations reliées au crime organisé, et ceci, dans 80 % des districts à travers le Québec d'ici 2002.
1-3 L'amélioration du traitement réservé aux personnes victimes de violence	1. Accroître les services d'aide aux victimes d'actes criminels.	• Consolider le budget en 2001-2002. • Créer trois nouveaux CAVAC d'ici 2003.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
1-4 Le maintien constant d'un service d'aide et de conseils à l'intention de tous les corps policiers œuvrant au Québec	2. Assurer, par des procureurs spécialisés, le traitement des dossiers d'agression sexuelle commise sur des enfants.	• Traiter 100 % des cas par un substitut spécialisé, en 2001-2002.
	1. Assurer une disponibilité 24 heures par jour, 7 jours par semaine, d'un substitut du procureur général pour conseiller les policiers québécois.	• Avoir un taux de disponibilité de 100 % en 2001-2002.
1-5 L'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens et aux citoyennes par le Ministère	1. Respecter les objectifs de services énoncés dans la déclaration ministérielle de services aux citoyens et aux citoyennes.	• Avoir respecté, dans une proportion de 95 %, chacun des objectifs de services.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
1-6 L'amélioration de la perception des citoyens et des citoyennes face à la justice	2. Assurer l'amélioration continue de la qualité des services. 1. Accroître, chez les jeunes, la connaissance et la compréhension du fonctionnement du système judiciaire, en partenariat avec le ministère de l'Éducation et les divers intervenants judiciaires. 2. Favoriser une plus grande ouverture du système de justice au grand public.	• Se doter, d'ici mars 2002, d'un tableau de bord pour le suivi des améliorations. • Réaliser un projet pilote dans deux régions administratives au cours de l'année financière 2001-2002. • Réaliser, dans tous les palais de justice, un programme de stages pour groupes d'étudiants ou un programme de visites, entre le 1^{er} avril 2002 et le 1^{er} avril 2004. • Tenir annuellement une journée portes ouvertes dans 18 des palais de justice. • Participer à divers événements thématiques (Salon de la femme, Salon des aînés, Salon de la jeunesse et Semaine interculturelle).

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
	3. Rendre disponible gratuitement dans Internet, par le biais de SOQUIJ, l'ensemble des jugements rendus par la Cour supérieure et la Cour du Québec. 4. Améliorer l'accessibilité des lois et des règlements.	• Concrétiser la disponibilité en 2001-2002. • Mettre à jour, au plus tard 40 jours ouvrables après la réception des lois adoptées à l'Assemblée nationale, la version électronique des lois refondues. • Mettre à jour, au plus tard 20 jours ouvrables après l'entrée en vigueur des règlements, la version électronique des règlements refondus. • Faire en sorte qu'à la fin de 2003, la valeur officielle de la version électronique des lois et règlements refondus soit reconnue.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
1-7 L'adaptation et l'amélioration de l'administration de la justice en milieu autochtone	1. Doter les communautés autochtones de comités de justice. 2. Coopérer avec le milieu autochtone à l'établissement de structures judiciaires qui lui sont propres. 3. Développer et réviser la terminologie juridique en langue autochtone et accréditer des interprètes autochtones. 4. Mettre sur pied un tribunal itinérant en milieu atikamekw.	• Former 10 comités opérationnels au 1^{er} avril 2002. • Former 10 autres comités opérationnels au 31 mars 2004. • Nommer 10 autochtones juge de paix, d'ici avril 2004. • Conclure cinq ententes gouvernementales en vertu du Code de sécurité routière d'ici septembre 2002. • Rendre disponible un lexique juridique à six nations autochtones d'ici le 31 mars 2004. • Créer une banque d'interprètes accrédités visant six nations autochtones d'ici septembre 2002. • Tenir quatre sessions du tribunal par année, dès septembre 2002.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
1-8 L'amélioration et l'élaboration des lois et des règlements axées sur la clarification de la norme, l'allègement réglementaire et la prévention des litiges	1. Favoriser la compréhension des lois et des règlements par les citoyens et les citoyennes. 2. Favoriser la simplification, la cohérence et l'harmonisation des infractions et des sanctions pénales dans la législation québécoise.	• Création, d'ici le printemps 2003, de groupes cibles permettant d'apprécier le degré de lisibilité des lois. • Déposer un projet de loi révisant les sanctions pénales dans la législation à l'automne 2003.

**UNE ORGANISATION MODERNE MISANT SUR UN
PERSONNEL MOBILISÉ ET COMPÉTENT**

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
2-1 L'accroissement de l'utilisation des nouvelles technologies dans l'administration de la justice	1. Réaliser les études préparatoires à l'implantation d'un Système intégré d'information de justice, en collaboration avec les autres partenaires (MSP, MSSS). 2. Moderniser les systèmes informatiques nécessaires à une gestion efficace du traitement des infractions et de la perception des amendes.	• Compléter la révision des processus au 31 mars 2002 et la définition de la solution cible au 30 juin 2002. • Livrer et implanter la première phase du système en décembre 2002. • Recevoir 30 % des paiements par le biais d'Internet d'ici 2004 et 10 % par appels téléphoniques.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
2-2 L'engagement et la mobilisation du personnel	3. Recourir, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, à l'utilisation de la vidéo pour assurer la comparution des détenus vers les palais de justice.	• Planter la comparution par vidéo aux dates et aux endroits suivants : Baie-Comeau/Sept-Îles – 2001 Québec – 2001 Sherbrooke – 2002
	1. Améliorer l'environnement de travail du personnel en instaurant des conditions privilégiant leur engagement et leur mobilisation. 2. Associer un plus grand nombre des membres du personnel à la définition des objectifs de leur unité administrative.	• Sensibiliser 100 % des gestionnaires d'ici mars 2002 aux conditions favorisant la mobilisation du personnel : l'information, la relation avec le supérieur, le développement des compétences, l'utilisation de l'expertise et du potentiel, le travail en équipe, l'organisation du travail et le climat de travail. • Mettre en place quatre conditions favorisant l'engagement et la mobilisation dans au moins 75 % des unités administratives d'ici mars 2004. • Faire en sorte qu'au 31 mars 2003, 75 % du personnel ait participé à la définition des objectifs de leur unité administrative.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
2-3 Le renouvellement de la main-d'œuvre et des compétences du personnel	1. Faire en sorte que le ministère de la Justice compte toujours sur des gestionnaires et des autres membres du personnel qui détiennent les compétences pour répondre aux nouvelles exigences de l'organisation et de ses clientèles. 2. Accroître la présence des jeunes au sein de l'effectif du Ministère.	• Atteindre 95 % d'adéquation entre les compétences du personnel en place et les besoins de l'organisation d'ici 2004. • Augmenter à 1,5 le pourcentage de la masse salariale affectée au développement des compétences d'ici 2003. • Faire en sorte que d'ici 2004, 15 % de l'effectif du Ministère soit constitué de jeunes de 35 ans et moins.
2-4 Le développement d'une culture de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle	1. Amener, d'ici mars 2004, tous les gestionnaires à gérer suivant la nouvelle culture de gestion.	• Former tous les gestionnaires à la gestion par résultats d'ici mars 2002. • Élaborer un plan ministériel d'action en lien avec le plan stratégique d'ici mars 2003. • Évaluer annuellement, à partir d'attentes signifiées, sur la base de leur contribution aux objectifs de leur unité administrative, 75 % du personnel d'ici mars 2003 et 100 % d'ici mars 2004.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
2-5 La gestion rigoureuse des mécanismes de protection des renseignements personnels	2. Sensibiliser le personnel à la gestion axée sur les résultats. 3. Transformer deux unités administratives en agences gouvernementales. 1. Réaliser un diagnostic sur les profils d'accès d'au moins un fichier informatique comportant des renseignements personnels.	• Sensibiliser 100 % du personnel d'ici mars 2002. • Transformer en agences la Direction du traitement des infractions et de la perception des amendes, d'ici le 1^{er} avril 2001, et la Direction du registre des droits personnels et réels mobiliers, d'ici le 1^{er} avril 2003. • Avoir réalisé au moins un diagnostic d'ici mars 2002.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
2-6 Le renforcement du rôle de juriconsulte et de procureur général du ministre de la Justice	2. Réaliser la majorité des mesures prévues (28) au plan d'action ministériel en matière de protection des renseignements personnels, le tout en conformité avec les recommandations provenant de la Commission d'accès à l'information et du gouvernement.	• Avoir réalisé 75 % des mesures prévues au plan d'action au 31 mars 2004.
	1. Améliorer la qualité des services juridiques rendus aux ministères-clients et au gouvernement.	• Faire en sorte que, sur une base annuelle, pas moins de 90 % des ministères-clients soient satisfaits ou très satisfaits.

PENSER DE FAÇON PROSPECTIVE LA JUSTICE AU QUÉBEC

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
3-1 Le développement de la capacité d'anticipation en effectuant une veille stratégique	1. Mieux connaître les tendances majeures qui se dessinent en matière de justice dans d'autres sociétés comparables (les Amériques, les pays de l'OCDE, les pays de droit civil et de « common law »).	• Produire annuellement deux rapports synthèses.
3-2 La réalisation ou la coordination de projets de réforme du droit et la réflexion sur les enjeux sociaux de la justice et sur l'éthique	1. Institutionnaliser la recherche sur la réforme du droit.	• Mettre en place un organisme québécois de réforme du droit d'ici l'automne 2002.

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	CIBLES
3-3 La promotion du règlement à l'amiable des différends entre l'État et les citoyens et les citoyennes	1. Promouvoir et accroître le recours à des modes amiables de règlement des différends auprès du personnel chargé de représenter le gouvernement devant les tribunaux.	• Former, d'ici 2003, 40 % des juristes de la Direction générale des affaires juridiques et législatives aux modes amiables de règlement des litiges.
3-4 L'autonomie administrative de la Magistrature.	1. Favoriser l'autonomie administrative des juges de la Cour du Québec.	• Déposer, d'ici mars 2002, une proposition visant à confier aux autorités de la Cour la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles affectées au soutien de la Magistrature.